

Opportunités d'engagement

Véhicules hors d'usage – Publication d'une proposition de nouveau règlement

Le 13 juillet, la Commission européenne [a publié sa proposition](#) d'un nouveau règlement sur les véhicules hors d'usage (VHU). La Commission propose des mesures visant à améliorer la circularité du secteur automobile, couvrant la conception, la production et le traitement en fin de vie des véhicules. **La proposition de la Commission dispense les véhicules historiques des obligations du nouveau règlement et se réfère à la définition d'un véhicule historique telle que consacrée par la directive sur le contrôle technique 2014/45/UE.** La directive VHU devrait devenir un règlement VHU, directement applicable dans tous les États-membres de l'UE. La [période de contribution](#) à propos de la proposition est maintenant ouverte et sera clôturée le 26 septembre.

Dans la directive VHU précédente, les « véhicules d'époque » étaient inclus dans un considérant. En revanche, dans la proposition actuelle, les véhicules historiques sont inclus dans les articles 2 et 3. Ceci est une amélioration de leur position normative.

Développements

Règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs – Nouvelle loi visant davantage de stations de ravitaillement en carburants alternatifs

Le 25 juillet, le Conseil [a adopté](#) le texte définitif du règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (AFIR). La nouvelle loi établit des objectifs nationaux visant à déployer davantage de stations de recharge et de ravitaillement en carburants alternatifs. L'AFIR fait partie du paquet « Fit for 55 », visant à réduire l'empreinte carbone du secteur du transport. À partir de 2025, les États-membres doivent installer des stations de recharge rapide pour les voitures et les utilitaires tous les 60 km le long des principaux corridors de transport de l'UE. À partir de 2023, des stations de ravitaillement en hydrogène et en méthane liquéfié doivent être déployées dans les plupart des nœuds urbains et sur les routes principales.

Euro 7 – Les commissions IMCO, TRAN et ITRE de la Commission européenne adoptent des avis

Les 18 et 19 juillet, les commissions marché intérieur ([IMCO](#)), industrie ([ITRE](#)) et transport ([TRAN](#)) saisies pour avis ont adopté leurs avis portant sur les normes Euro 7. TRAN et ITRE sont en faveur d'augmenter les seuils d'émissions (dans la commission IMCO, les seuils n'ont pas été discutés). Les trois commissions incluent des mesures visant à décourager la conduite abusive. Le vote de la commission environnement (ENVI) (chef de file dans le dossier) est prévu le 20 septembre. Le Conseil a prévu d'adopter son approche générale lors du Conseil sur la compétitivité du 25 septembre prochain.

Piles, batteries et leurs déchets – Adoption d'un nouveau règlement

Le 10 juillet, le Conseil [a adopté](#) le règlement établissant de nouvelles règles relatives à la commercialisation des piles et batteries. Le nouveau règlement est la première initiative législative publiée sous le plan d'action économie circulaire. Il couvre l'ensemble du cycle de vie des piles et batteries – de la production à la réutilisation et au recyclage – renforçant ainsi les règles sur la durabilité, la sécurité et l'étiquetage. Le règlement s'applique à l'ensemble des déchets de piles portables, de batteries de véhicules électriques, de batteries alimentant le démarrage, l'éclairage et l'allumage (de véhicules) et de moyens de transport légers (p.ex. les scooters électriques). Le producteur est rendu responsable de la collecte de piles et de batteries usagées. La plupart des nouvelles règles seront applicables dès 2027.

'CountEmissions EU' – La Commission propose des règles afin de comptabiliser les émissions liées aux transports

Le 11 juillet, la Commission européenne [a publié](#) un projet de règlement portant sur l'initiative 'CountEmissions EU', fixant un cadre commun permettant de comptabiliser et de rapporter les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. Il s'applique aux entités offrant des services de fret et de passagers.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Focchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Bert Pronk et Kurt Sjoberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.